

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

avril 2011

n° 137

L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS À PARIS DANS LES SERRES D'AUTEUIL

DÉRAISON ET FRILOSITÉ

« Raison et frilosité » titre un grand quotidien national !

Raison, quand il s'agit de n'investir que 250 M€ dans l'extension parisienne contre 500 M€ sur les autres sites candidats pour accueillir un nouveau Roland-Garros dans le Grand-Paris, à Versailles, Marne-la-Vallée ou Gonesse.

Raison à court terme, certes !

Depuis vingt ans, Roland-Garros qui, rappelons-le, est situé dans le bois de Boulogne, grignote continuellement et insidieusement des hectares supplémentaires. En 2005, pour la candidature de Paris



aux Jeux Olympiques de 2012, l'extension portait sur 8 hectares dans le Bois. Nos réactions avaient réduit la demande à 1,5 hectare, abandonnée lors du rejet de la candidature parisienne. Mais ce rejet a été considéré comme un échec pour la Mairie. L'orgueil de son Maire tente de réparer cet échec personnel à n'importe quel prix, en faisant des cadeaux à la Fédération Française de Tennis, comme il le fait par ailleurs sur d'autres grands dossiers d'urbanisme, avec une redevance dix fois moindre que pour les autres

concessions et une durée d'occupation du domaine public de 99 ans !

Le besoin d'extension de Roland-Garros est réel et légitime. La comparaison avec les autres organisateurs des tournois du grand Chelem, Wimbledon, l'US Open à Flushing Meadows et l'Open d'Australie à Melbourne, le montre. Roland-Garros a besoin de vingt hectares au moins, loin des huit hectares actuels, avec des équipements dignes des joueurs et comparables à ceux des autres sites du grand Chelem.

Les cinq hectares offerts par la Ville en quatre parcelles non jointives ne donneront à Roland-Garros que treize hectares : encore loin des 20/23 hectares souhaitables. En 2016, à l'achèvement du projet, il est clair que la course à l'extension recommencera, toujours dans le Bois, bien entendu.

La FFT ne s'était-elle pas engagée à ne pas s'étendre sur les serres d'Auteuil lors de la dernière extension, il y a dix ans ?

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



4, place des États-Unis

Hôtel particulier construit en 1890 par l'architecte Léon Chatenay pour Henry Deutsch de la Meurthe (1816-1919), industriel et pionnier de l'aviation.

Cet immeuble représente un bel exemple du style néo-classique, à la fois sobre et raffiné : les baies du premier étage sont traitées en plein cintre, avec appuis à balustres et surmontées de mascarons. L'architecte montre ici son expérience en participant à la composition cohérente de la Place des États-Unis.

Occupé par la Gestapo lors de la Seconde Guerre Mondiale, il devient à la fin des années 40 la résidence de Francine Worms-Weisweiler (1916-2003), descendante de la famille Deutsch de la Meurthe, et de son mari le financier américain Alec Weisweiler, tous deux mécènes de Jean Cocteau. Il est aujourd'hui la résidence de l'ambassadeur du Koweït en France.

8, place des États-Unis

Bel hôtel particulier construit par l'architecte Ernest Sanson en 1888 pour Georges de St-Paul, maître des requêtes au Conseil d'État.

L'ensemble harmonieux répond à l'esprit du XVIII^e siècle : les baies du premier étage présentent de beaux mascarons en agrafes.

Dans les années 30, ce lieu abrita le célèbre salon littéraire de la poétesse Edmée de la Rochefoucauld, réputé être l'antichambre de l'Académie Française.



11, place des États-Unis

Hôtel néo-classique construit par l'architecte Paul-Ernest Sanson en 1895 pour le banquier Ferdinand Bischoffsheim.



Toute la qualité de l'édifice réside dans son aménagement intérieur : pour décorer la salle de bal, Bischoffsheim fit venir de Palerme un plafond peint par Francesco Solimena, la salle à manger a été ornée de marbres polychromes dans le goût versaillais, qui préfigurent le fameux escalier des Ambassadeurs du Palais Rose, avenue Foch.

Les Bischoffsheim rassemblèrent une collection de tableaux de Maîtres Anciens d'une grande qualité. La petite-fille de Ferdinand Bischoffsheim, la Vicomtesse Marie-Laure de Noailles, y tint dans l'entre-deux-guerres un salon artistique et littéraire, se spécialisant elle-même dans l'art contemporain : Picasso, Braque, Max Ernst, Giacometti.

L'hôtel a appartenu ensuite au financier Akram Ojeh, puis vendu aux cristalleries de Baccarat. Cette entreprise a rénové l'hôtel avec l'aide du designer Philippe Starck pour y installer un luxueux showroom, un « musée du cristal » et un restaurant. Depuis 2004, il est devenu le musée Baccarat.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

CENTRE CULTUREL LOUIS VUITTON

À la suite du recours contentieux engagé fin 2007 par la « Coordination », le tribunal administratif de Paris a jugé que la Mairie avait correctement préservé le Bois de Boulogne dans le Plan Local d'Urbanisme voté, après enquête publique, par le Conseil de Paris le 12 juin 2007. Cependant, le 18 juin 2010, le Conseil d'État a annulé à notre demande une partie du PLU concernant les zones classées espaces verts inconstructibles.

Massacrer la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil, permettre à l'hippodrome de Longchamp d'organiser des « foires à tout » sur son terrain, permettre d'une façon générale la réalisation éventuelle de 50 000 m² dans les « Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité » et enfin construire 12 000 m² de plancher au Jardin d'Acclimatation en réalisant un musée de 46 mètres de haut à la gloire du groupe Louis Vuitton tout cela ne troublait pas le juge administratif.

Nous nous sommes d'ailleurs demandé comment le groupe Louis Vuitton s'était retrouvé concessionnaire du Jardin d'Acclimatation. Selon de vieux Parisiens habitués du Bois, l'ancien patron du groupe Marcel Boussac habitait non loin des lieux. Pour éviter d'être gêné par des constructions disgracieuses et trop hautes dans ce parc consacré aux enfants, il avait obtenu la concession du Jardin d'Acclimatation ; paradoxal tête-à-queue de l'histoire !



On notera que seuls les Verts du Conseil de Paris s'étaient émus devant le projet de musée Louis Vuitton. Très logiquement, ils avaient proposé de le construire hors du Bois sur le site de la porte d'Aubervilliers en pleine urbanisation et donc plus à l'est pour répondre au souhait de rééquilibrage de l'agglomération parisienne.

Mais, pour ne pas passer pour des gens incultes et pour ne pas rééditer le couac du musée Pinault sur l'Île Seguin, les conseillers de Paris ont voté, à l'exception des Verts, le projet LVMH en 2006.



Nous avons alors pris contact avec LVMH en 2007 pour les informer du recours contentieux que nous intentions contre eux.

Notre référé suspensif des travaux a été rejeté en 2008. Le juge a estimé qu'il n'y avait pas de doute sérieux sur la validité du permis de construire et pas de dommage irréversible !

Les travaux ont donc démarré activement dès 2008.

Et ce n'est que le 20 janvier 2011, soit trois ans après, qu'une juge courageuse du Tribunal Administratif a annulé le permis litigieux.

Bien sûr, la Ville a fait appel, mais nous défendrons, devant la Cour, avec des motifs nouveaux et nous irons jusqu'au Conseil d'État et devant le Conseil Constitutionnel pour nous opposer à l'amendement « cavalier » d'Hervé Gaymard. En effet, l'UMP et le PS ont voté en catimini, le 15 février, un amendement à la loi sur le livre numérique, validant le permis de construire annulé par le Tribunal Administratif ! Séparation des pouvoirs, au secours Montesquieu !!!

Le projet de l'architecte Frank Gehry, peut-être très spectaculaire, n'a rien à faire dans le Bois, espace classé où les constructions sont interdites par le PLU de Paris.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

UN 16^e PROPRE : C'EST POUR QUAND ?

XVI^e DEMAINE a rencontré Madame Rachedi, responsable de la communication à la Direction de la Propreté pour le 16^e dépendant de la Ville de Paris, qui a bien voulu répondre à nos questions et faire un point de la gestion de la propreté dans notre arrondissement.

Le département propreté du 16^e, composé uniquement d'un personnel dépendant de la Mairie de Paris, représente un effectif de 355 éboueurs, 32 chefs d'équipe sur le terrain, 12 agents de maîtrise et 4 agents administratifs.



Malgré cet effectif imposant, les rues de notre arrondissement sont souvent sales et certaines semblent même à l'abandon. Les habitants du 16^e ont remarqué une dégradation de la propreté au cours du dernier trimestre 2010, ce qu'a pu nous confirmer Mme Rachedi. Aux absences « régulières » (55 jours de vacances par an pour les employés de la Ville, congés maladie...) se sont ajoutées une grève perlée du 5 septembre au 20 décembre pour protester contre la réforme des retraites, suivie par 35 % des agents, et les intempéries. Devant travailler avec un effectif réduit, les agents ont donné priorité à la collecte des ordures ménagères. Il faut reconnaître aussi qu'il était difficile, avec la neige et le verglas, de nettoyer les rues. A ce sujet, Mme Rachedi rappelle que la Ville de Paris est tenue de sabler et saler uniquement les « points singuliers », à savoir les ponts, devant les écoles, les établissements publics, etc. et non tous les trottoirs.

L'arrondissement est divisé en trois secteurs – Dauphine, Muette et Auteuil - comprenant chacun des zones prioritaires à forte fréquentation comme les rue de Passy et des Belles Feuilles, les avenues Mozart et Victor Hugo, devant la Mairie et les écoles, l'esplanade du Trocadéro, le Palais de Tokyo, etc. Mme Rachedi souligne que toutes les rues sont lavées au moins une fois par semaine.

De même, les « rues à chiens » seraient particulièrement surveillées. Mais avec quatre inspecteurs-verbalisateurs pour tout l'arrondissement, c'est-à-dire deux le matin et deux l'après-midi, les résultats sont forcément décevants ; sans compter que l'amende, ramenée à 35 €, est peu dissuasive. Dans ce contexte d'effectifs insuffisants et d'incivilité persistante, une campagne télé de spots mettant en exergue l'image peu « ragoûtante » que donnent les déjections canines à notre capitale ne serait-elle pas plus efficace ?

De même, trop d'encombrants défigurent nos quartiers malgré un service de ramassage efficace. Un bémol cependant, relevé par XVI^e DEMAINE, est la nécessité de prendre rendez-vous à un moment précis de la journée et de ne pouvoir déposer ses encombrants sur le trottoir le matin (avant de partir au travail) pour un ramassage l'après-midi. Cet obstacle administratif contribue à décourager les meilleures volontés. Si les habitants ne songent pas à appeler le 3975, c'est aussi parce que ce numéro a peu de visibilité. La Mairie de Paris réfléchit actuellement à un support plus efficace que les prospectus et l'information écrite. On peut quand même s'étonner qu'après les fêtes de fin d'année, les dépôts sauvages de toutes sortes d'appareils, vieux téléviseurs par exemple, encombrant les trottoirs si longtemps. Anticipant les mêmes conséquences lors du passage à la TNT en mars, le ramassage des vieux téléviseurs se fera rapidement... sauf en cas de grève de nos éboueurs-fonctionnaires, évidemment !

En ce qui concerne les déchets toxiques, leur ramassage pose toujours problème : même les entreprises laissent les pots de peinture sur le trottoir. Il faut reconnaître que demander aux particuliers de se rendre à la décharge d'Issy-les-Moulineaux, puisqu'il n'y en a pas dans Paris, est très dissuasif. Pourquoi la Mairie de Paris ne s'inspire-t-elle pas de villes comme Boulogne, qui ont mis des déchetteries mobiles à la disposition des habitants dans certaines rues ?

Parmi les déchets difficiles à « contrôler » figurent, depuis quelques années, les mégots de cigarette; malheureusement, des décisions technocratiques peuvent aggraver le problème, comme celle qui interdit d'installer des cendriers devant les établissements scolaires, sous prétexte que ces accessoires pourraient encourager les élèves à fumer ! Quelques poubelles municipales sont bien équipées d'éteignoirs, mais ils sont peu visibles, car ne comportant pas de marque indiquant leur usage.

Malgré ces insuffisances, il faut mettre au crédit de l'équipe de propreté du 16^e des actions ciblées, comme les « OCNA » (Opération Concertée de Nettoyage Approfondi), qui consistent à effectuer un nettoyage intensif d'un secteur, sur une durée de trois jours consécutifs ; pendant ce temps, les habitants du quartier peuvent venir dialoguer avec les agents de la propreté qui tiennent un kiosque aux couleurs de la Mairie. Parallèlement, pendant trois semaines, des inspecteurs en civil surveillent et verbalisent (déjections canines, crachats, dépôts de poubelles personnelles ou d'encombrants). Une OCNA peut être thématique : celle qui a été organisée rue des Bauges en collaboration avec les associations de parents d'élèves, sur le thème des déjections canines, a remporté un franc succès : soutien des parents, dessins d'enfants sur la propreté affichés sur

les murs de l'école. Sensibiliser les enfants à la propreté est aussi le moyen qu'a choisi la Mairie de Paris via un documentaire intitulé « n'en jetez plus ! » distribué dans les écoles et les centres aérés.

Pour ce qui concerne le partenariat avec la mairie du 16^e,



Mme Rachedi souligne que la Direction de la Propreté fonctionne en bonne intelligence avec les responsables de la mairie du 16^e arrondissement chargés de la propreté. De son côté, le maire du 16^e, Claude Goasguen, a lancé, avec les autres maires UMP de la capitale, une pétition réclamant plus de moyens et plus d'efficacité.

Mme Rachedi concède, sans langue de bois, que les arrondissements sous régie privée sont plus propres car le personnel, appartenant au secteur privé, est plus « présent » sur le terrain. Malheureusement, le Maire de Paris n'envisage pas de déplaire aux puissants syndicats qui règnent au sein de la Mairie et il y a donc peu d'espoir, malgré les efforts consentis par la direction de la propreté du 16^e, de voir la situation s'améliorer sensiblement d'ici à la fin de la mandature.

A cette spécificité syndicale bien française, il faut en ajouter une autre, tout aussi dommageable : l'incivilité grandissante des Parisiens.

LA SÉCURITÉ DANS LE 16^e **AGGRAVATION GÉNÉRALE DE LA DÉLINQUANCE,** **MAIS AMÉLIORATION PORTE DE ST-CLOUD**

La commission de sécurité du 16^e s'est réunie à la mairie d'arrondissement le 4 février sous la présidence de M. Goasguen, maire du 16^e et la participation de M. Daney, Vice-Procureur au Tribunal de Grande Instance de Paris ; M. Gachet, Adjoint au maire, chargé de la sécurité ; M. Fouchou-Lapeyrade, Commissaire Central du 16^e arrondissement et M. Marciano, Adjoint au commissaire.

Il y a eu une augmentation de la délinquance à Paris en 2010 et, dans notre arrondissement, + 3,84 % de faits constatés, caractérisés par un fort accroissement des vols à la tire (+ 52 %), aux distributeurs, et des cambriolages. La délinquance sur la voie publique a augmenté de 35 % et la part des mineurs de 10 % ; 70 % des délinquants arrêtés dans le 16^e sont extérieurs à l'arrondissement.

M. Goasguen souligne que, grâce à une meilleure surveillance du quartier et à des actions de prévention, la situation s'est améliorée Porte de St-Cloud, en particulier aux abords du Parc des Princes, mais aussi devant les établissements scolaires, grâce à un partenariat efficace avec les chefs d'établissements. En revanche, il considère que certains établissements (restaurants, bars) ne respectent pas les horaires de fermeture et indique qu'il demandera au Préfet de police que ces établissements ferment à minuit.

Les violences familiales sont en nette progression, aussi parce que les victimes, mieux accueillies dans les commissariats et mieux écoutées par les tribunaux, hésitent moins à porter plainte ; ce type de délinquance est

néanmoins très difficile à prévenir. M. Goasguen souhaite l'installation d'un centre d'accueil des femmes battues dans le 16^e.

M. Gachet rappelle que le dépôt de plainte est essentiel, en particulier pour les commerçants, souvent découragés par la répétition des petits délits et l'absence de temps pour effectuer les démarches. En effet, le dépôt de plainte permet à la police d'augmenter la surveillance d'un secteur.

M. Gachet regrette le manque de réactivité des bailleurs sociaux à la Porte de St-Cloud et boulevard Murat.

Les représentants de la RATP constatent que le 16^e est le seul arrondissement où la délinquance dans les bus n'a pas augmenté et la situation s'est nettement améliorée au niveau du dépôt de la Porte de St-Cloud. Ils souhaiteraient que les enseignants et les parents rappellent aux jeunes de ne pas rendre leur portable visible. Les représentants de la SNCF n'ont pas noté d'évolution, sauf une augmentation de la présence de SDF et de personnes sous l'emprise de l'alcool dans les gares du RER, surtout le week-end et à partir de 22 h, entraînant un sentiment d'insécurité.

Une représentante des écoles signale que les abords de Jean-Bouin mériteraient d'être mieux surveillés.

En conclusion, M. Gachet annonce l'organisation, en 2011, de trois conférences thématiques avec des intervenants spécialisés (thèmes : sectes et dérives sectaires ; usurpation d'identité ; liens entre drogue, délinquance et criminalité). Les dates seront indiquées dans la lettre d'information mensuelle sur la sécurité et sur le site de la mairie du 16^e.

FORUM DES HALLES

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ASSOCIATION ACCOMPLIR
DU 21 JANVIER 2011

L'association Accomplir a déposé un recours contre la vente du Forum des Halles à Unibail pour essayer d'empêcher que le contribuable parisien soit le grand perdant dans ce projet.

« Le 16 novembre dernier, le Conseil de Paris a décidé à une courte majorité de vendre le Forum des Halles à Unibail pour financer une partie du projet de rénovation des Halles : 82 votes favorables (PS et PC), 57 votes défavorables (verts et UMP), 6 abstentions (Nouveau Centre et PG).

Nous avons alerté les conseillers de Paris sur le gigantesque cadeau que représente cette vente : la



Ville prend en charge tous les travaux y compris ceux du centre commercial (pour un milliard d'euros) et, pour faire un peu de trésorerie, elle offre de surcroît à Unibail, pour 183 M€, la pleine propriété du Forum entièrement rénové !

Nous avons décidé d'attaquer cette décision et de demander l'annulation de l'accord financier entre la Ville et Unibail : à défaut d'avoir pu faire corriger les aberrations architecturales et urbanistiques du projet des Halles, nous voulons au moins obtenir qu'Unibail contribue de façon plus équitable au coût des travaux dont il est le principal bénéficiaire. »

* * * * *

RÉNOVATION DE LA SAMARITAINE

EXTRAIT DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF SAMARITAINE
PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2011

Le Conseil de Paris a décidé en juillet 2010 de modifier le Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir autoriser LVMH à changer la destination des locaux de la Samaritaine et à construire du côté de la rue de Rivoli un bâtiment qui s'élèvera de plusieurs mètres au-dessus des immeubles voisins.



Par un recours gracieux du 25 septembre 2010, les associations Accomplir, SOS Paris et « Ensemble rue Baillet » ont demandé à la Ville d'annuler cette décision.

Elles craignent, en effet, que cette autorisation ouvre la porte à d'autres demandes de dérogation aux règles de hauteur fixées par le PLU. Dans le cas précis, cela détruirait la perspective de la rue de Rivoli. Elles demandent donc que cette opération de rénovation respecte les règles d'urbanisme.

La Ville n'ayant apporté aucune réponse à ce recours gracieux, les trois associations ont déposé le 27 janvier 2011 un recours juridictionnel pour demander au Tribunal administratif d'annuler la révision simplifiée du PLU.

Deux exemples d'échec de concertation avec la Ville, parmi beaucoup d'autres !

AU SECOURS,

ILS VEULENT TRANSFORMER LES BERGES DE LA SEINE EN BASE DE LOISIRS

L'aménagement des voies sur berges a été adopté par le Conseil de Paris début février 2011.

Le coût est estimé à 40 M€. L'enquête publique doit être lancée au printemps et les aménagements des quais bas terminés pour l'été 2012.

Tout a été dit concernant les répercussions négatives sur les transports et l'activité économique à Paris de cette nouvelle entrave à la circulation. On peut très bien imaginer ce qui va se passer quand on voit les embouteillages sur les quais hauts le dimanche lorsque les voies sur berges sont fermées. Et face aux demandes réitérées de procéder à une expérimentation, le Maire de Paris oppose toujours un refus catégorique.

On peut se demander aussi pourquoi on n'a pas aménagé depuis longtemps pour la promenade les kilomètres de berges inutilisés rive droite comme rive gauche.

En réalité, dans ce projet, il s'agit d'abord de chasser les voitures. Que le Maire va-t-il faire de ces deux kilomètres et demi rendus à la nature ?



Le dossier que l'on peut consulter sur <http://bergesdeseine.paris.fr/> est édifiant.

Que constate-t-on ? Qu'une multiplicité d'activités va tronçonner cet espace : au port du Gros Caillou « un espace ludique et sportif », au port de Solferino « un pôle culture et événements », un peu partout des

endroits pour se restaurer et, au pont Alexandre III, un lieu de festivités de jour comme de nuit.

Et c'est en regardant les documents qui illustrent le texte que l'on s'aperçoit de l'étendue du désastre. Comme chacun sait, le diable se cache dans les détails et là, il est visible dans les photos : celle du Pont Alexandre III, de nuit, illuminé comme un carrousel, avec un lieu « festif » installé sous le pont met infiniment mal à l'aise. Il s'agit ni plus ni moins d'amener la fête dans les espaces publics au cœur du Paris historique. Et l'on sait combien ces activités amènent de nuisances, notamment en matière de bruit.

On se trompe lourdement en faisant le choix d'occuper les berges avec un éventail d'activités qui n'y ont pas leur place. Comment d'ailleurs est-ce compatible avec leur classement au patrimoine mondial de l'Unesco ?

D'où vient donc cette obsession de la Mairie de vouloir à tout prix animer tous les hauts lieux de la capitale ? Vouloir faire de Paris avant tout un lieu de fêtes et de spectacles est une vision à courte vue et un contresens. Ce faisant, on banalise Paris et on oblitère son avenir.

La beauté de la Seine à Paris, c'est bien l'alliance de l'eau et de la pierre, la majesté des ponts et des monuments qui jalonnent le tracé du fleuve dans la ville. On attendrait des aménagements prévus qu'ils gardent à ce site exceptionnel son ampleur et ses perspectives.

Disons le haut et fort, la défense des sites, de l'architecture et de l'urbanisme parisien n'est pas un problème de riverains. Ces derniers sont montrés du doigt à chaque fois qu'il y a protestation contre des destructions inadmissibles ou des projets incongrus.

Eh bien oui, les Parisiens quand ils ne sont pas d'accord, ont raison de s'indigner contre ce genre de gâchis.

ACTIONS JUDICIAIRES EN COURS

Depuis plus de quatre ans, des associations de l'ouest parisien se sont engagées dans des contentieux pour défendre le Bois, ses abords et s'opposer aux projets destructeurs de l'environnement lancés par la mairie de Paris au profit d'une minorité.

Pour la plupart, ces associations se sont regroupées dans la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et ses Abords ». Elles ont agi, soit seules, soit en se regroupant. Vous retrouverez leur sigle en colonne 3 : Association Boulogne Paris-les-Princes (ASBPP), l'association du quartier du Parc des Princes (APP), Boulogne environnement, ...

Vous pouvez suivre dans ce tableau un récapitulatif des faits générateurs et des actions engagées. XVI^e DEMAIN est impliqué dans certaines de ces actions, mais aussi dans toutes celles de la coordination.

Faits générateurs ou types de recours		Acteurs ou requérants	Avocats
Stade Jean-Bouin			
12/02/2007	approbation du principe de démolition/reconstruction	délibération du Conseil de Paris	
18/12/2008	demande de Permis de Construire d'un stade de 20 000 places	Mairie de Paris	
21/04/2009	demande de permis de démolir	Mairie de Paris	
16/11/2009	enquête publique avec 8 réserves	Commissaire enquêteur	
30/03/2010	approbation du principe de démolition/reconstruction	2 ^e délibération du conseil de Paris	
31/07/2010	destruction du stade	Mairie de Paris	
13/04/2007	Délibération Conseil de Paris du 12 février 2007 : recours en annulation	ASBPP, APP, XVI ^e DEMAIN	Chatain
18/12/2009	annulation de la délibération du Conseil de Paris du 12 février 2007		
22/02/2011	rejet de l'appel contre l'annulation de la délibération du 12 février 2007	Mairie de Paris condamnée	Chatain
30/03/2010	recours en annulation contre la délibération du Conseil de Paris du 30 mars 2010	ASBPP, APP, XVI ^e DEMAIN	Chatain
	permis de démolir : recours en annulation	ASBPP, Boulogne Environnement	Peyrical
19/06/2009	référé suspension contre le permis de démolir	Boulogne Environnement, ASBPP	Peyrical
07/07/2009	rejet du référé contre le permis de démolir	APP	
10/09/2009	recours en annulation contre le permis de démolir	Ville de Boulogne	Chatain
19/06/2009	permis de construire : recours en annulation	ASBPP	Musso
2010	permis de construire : recours en annulation	APP	Chatain
25/02/2011	référé contre le permis de construire le stade Jean-Bouin	Boulogne Environnement	Chatain
11/03/2011	Suspension partielle du permis de construire	APP	
	DSP ou Concession ? recours divers	Association Paris – Jean-Bouin	Garreau
PLU de Paris, articles 6 et 7 des zones N et UV			
13/06/2006	adoption du PLU par le Conseil de Paris		
15/01/2007	contentieux contre les articles 6 et 7 des zones N et UV du PLU de Paris	Coordination	Musso
02/08/2007	le Tribunal Administratif déboute la Coordination	Coordination	Musso
12/02/2009	arrêt de la Cour Administrative d'Appel annulant les articles 6 et 7	Coordination	Musso
18/06/2010	cassation du Conseil d'Etat de la délibération du 13 juin 06 limitant les effets de la décision de la Cour Administrative d'Appel		Delvolvé
Fondation Louis Vuitton dans le Bois de Boulogne			
11/10/2007	recours gracieux contre le permis de construire de la fondation LVMH	Coordination	Musso
08/01/2008	recours contentieux contre le permis de construire de la fondation LVMH	Coordination	Musso
20/01/2011	annulation du permis de construire de la Fondation LVMH par le Tribunal Administratif	Coordination	Musso
31/03/2011	appel contre la décision du Tribunal Administratif	Mairie	
31/03/2011	audience de la Cour Administrative d'Appel sur le sursis à exécution de la décision du TA		
Parc sportif paysager sur l'hippodrome d'Auteuil			
09/09/2010	recours gracieux contre le permis d'aménagement de l'hippodrome d'Auteuil	Coordination	Musso
25/12/2010	recours contentieux contre le permis d'aménagement	Coordination	Musso

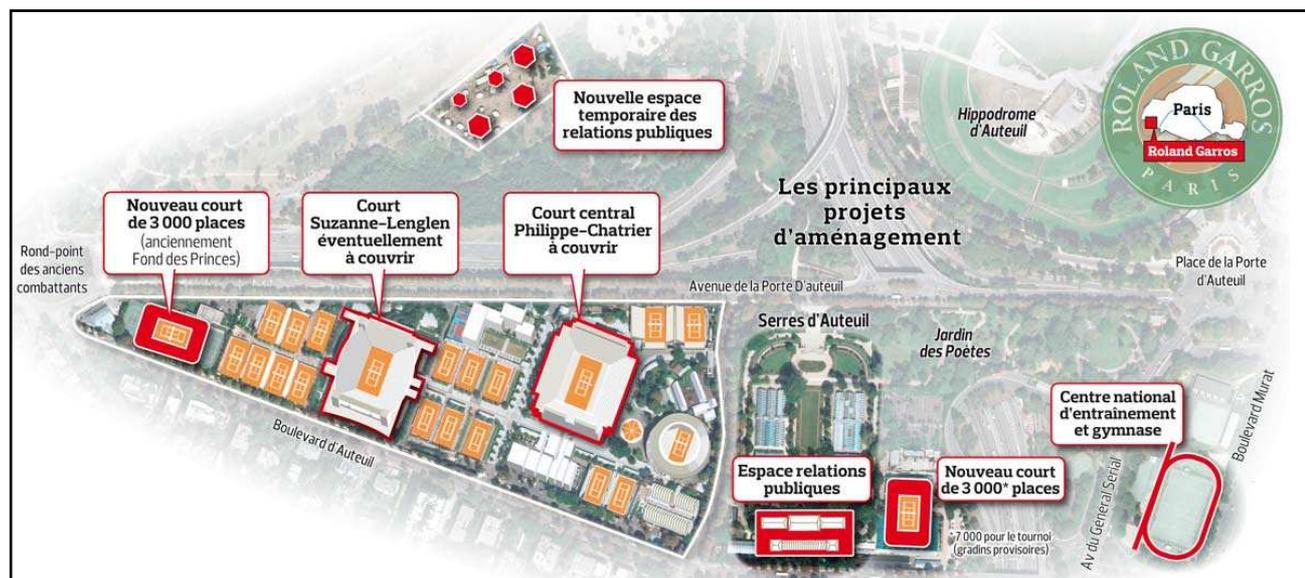
L'extension de Roland Garros dans les serres d'Auteuil sera notre prochain contentieux.

Vous avez reçu, à ce sujet, par mail un appel à souscription en mars 2011. Nous vous remercions par avance de vos contributions et vous prions de bien vouloir assurer la plus large diffusion possible à cet appel.

Chèque à l'ordre de « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » à poster à « Coordination » - 83 avenue Mozart - 75016 Paris.

L'EXTENSION DE ROLAND-GARROS À PARIS DANS LES SERRES D'AUTEUIL DÉRAISON ET FRILOSITÉ (SUITE)

La date de cette nouvelle extension, 2016, sera-t-elle respectée ?



On peut planifier des travaux, mais on ne peut planifier les obstacles contentieux qui vont griffer l'avancement du projet malgré la complicité existant entre la Ville et l'Etat :

- le piétinement des serres d'Auteuil n'est pas acquis ;
- l'expulsion des scolaires du stade Hébert n'est pas acquise ;
- un court de tennis doté d'un toit culminant à 31 mètres, qui viole délibérément le PLU de Paris, n'est pas acquis. A quoi sert un Plan Local d'Urbanisme si on le révisé à chaque caprice du Prince ?

La nostalgie de ceux qui souhaitent conserver Roland-Garros à Paris est bien compréhensible. Elle a été soigneusement entretenue par la Ville et la presse qui s'est toujours contentée au cours des années passées de retransmettre la propagande municipale. Certes, les grands champions qui y ont foulé la terre battue et ont gagné à Roland-Garros lui donnent sa notoriété et sa légitimité.

Pour les nostalgiques, peu leur importe les serres et leurs splendides collections : on peut les mettre ailleurs. Peu leur importe le classement du Bois : on pourrait lui prendre encore 10 hectares, c'est peu sur ses 850 hectares. Et peu leur importe le manque d'espaces verts dans Paris.

Et d'autres ajoutent : si Roland-Garros quitte Paris, quels programmes la Ville n'imaginera-t-elle pas pour occuper le site, tout en méconnaissant les besoins du sport de proximité ?

Oui, le choix de la Fédération Française de Tennis n'est que déraison et frilosité, fortement encouragée par les cadeaux du Maire sur le dos des Parisiens. Sachez que nous restons actifs.

Claude Muyard
Président

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros,

Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard et P. Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris